

Anton Reinhardt : fuite mortelle

Anton Reinhardt, jeune Sinto de dix-sept ans est placé par les nazis devant une alternative cruelle en été 1944: accepter une stérilisation forcée ou être déporté vers Auschwitz. Il s'échappe alors de l'hôpital de Waldshut en Allemagne et traverse le Rhin à la nage le 25 août 1944 pour rejoindre la Suisse. Capturé, il déclare lors de son interrogatoire par les autorités de police helvétiques: «Les Allemands ont interné divers parents de ma mère dans le camp de concentration d'Auschwitz près de Kattowitz, en Haute-Silésie. Lors de ma détention à Waldshut, la police criminelle et la Gestapo ont déclaré que le même destin m'attendait.»¹

La division de police refuse, le 5 septembre 1944, d'accorder l'asile à Anton Reinhardt. Cette décision était contraire à la loi, puisque les nouvelles directives du 12 juillet 1944, relatives à la politique d'asile prévoyaient de ne pas refouler «les étrangers réellement menacés dans leur vie ou leur intégrité corporelle pour des motifs politiques ou autres.» Le 8 septembre 1944, Anton Reinhardt est expulsé vers l'Alsace. L'espoir du jeune homme, «que personne ne l'attrape» ne se réalisera pas. Anton Reinhardt est arrêté et conduit au camp de sûreté de Schirmeck-Vorbruck en Alsace, puis condamné au travail forcé pour l'entreprise Daimler-Benz à Gaggenau, avant d'être transféré au camp de Rotenfels, d'où il s'échappera avec d'autres détenus. Mais il est appréhendé le 30 mars par la milice populaire locale (Volkssturm) et arrêté sur ordre de Karl Hauger, Hauptsturmführer SS et employé forestier. Il passe le soir même en cour martiale où il est condamné à mort par fusillade. Le lendemain, Anton Reinhardt sera contraint de creuser sa tombe dans un petit bois avant d'être abattu par Hauger d'une balle dans la nuque ou l'abdomen.

Karl Hauger, principal auteur de l'assassinat, sera condamné en 1961 à sept mois d'emprisonnement pour meurtre ou pour homicide sur la personne d'Anton Reinhardt.² Son complice le plus proche, Franz Hindenburg Wipfler, écoperà quant à lui de trois ans et demi de prison.



Anton Reinhardt

¹ Tous les documents mentionnés sont conservés aux Archives fédérales à Berne Fonds AFS E 4264 (-) 1985/196, vol. 1072.

² Le déroulement complet est documenté dans les archives du Ministère public d'Offenburg, Staatsarchiv Freiburg i. B., F 179/6, Paket Nr. 10-16, ldf. Nrn. 119-123, Staatsanwaltschaft Offenburg, Heft 1.